



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions programmées au titre des années 2014 et 2015, Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (Direction de la Marine Marchande) a procédé à la réalisation des recommandations de l'étude sur la conception de nouveaux modèles et supports sécurisés des documents délivrés par la Direction de la Marine Marchande (DMM) qui a été effectuée au titre de l'année 2011.

Il est à signaler que les nouveaux modèles de documents conçus dans le cadre de l'étude susvisée ont concerné essentiellement l'acte de nationalité des navires, le congé de police, les certificats de sécurité, les brevets, les livrets maritimes et la pièce d'identité des gens de mer. La DMM vient de réceptionner, comme première étape, les supports papiers A4 réservés pour la délivrance des brevets et certificats des gens de mer exigés par la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, telle qu'amendée.

La délivrance de ces titres sur les supports sécurisés susvisés sera effectuée progressivement, et ce, lors de la revalidation des titres déjà délivrés et les délivrances à venir.

